



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

---

## Analyse des procédures de passation de marchés publics

**Date de l'analyse:**

26.10.2025

**Titre du projet du marché:**

CP4600008524 - RC 780 - Démolition-Reconstruction du Viaduc En Châlex

**Forme / genre de mise en concurrence:**

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

**ID du projet:**

#24808

**N° de la publication SIMAP:**

#24808-01

**Date de publication SIMAP:**

10.10.2025

**Adjudicateur:**

Direction générale de la mobilité et des routes - Division infrastructures

Place de la Riponne 10

1014 Lausanne - Suisse

+41 21 316 71 20

info.dgmr@vd.ch

**Organisateur:**

Direction générale de la mobilité et des routes - Division infrastructures

Hugo Bordes

Place de la Riponne 10

1014 Lausanne - Suisse

+41 21 316 71 20

info.dgmr@vd.ch

**Inscription:**

-  
**Visite:**

Pas de visite prévue

**Questions:**

31.10.2025, sur simap

**Rendu documents:**

28.11.2025 14h00, le timbre postal ne fait pas foi.

Deux exemplaires et sur clé USB

**Rendu maquette:**

Pas de maquette à rendre

**Type de procédure:**

Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

**Genre de prestations / type de mandats:**

CPV principal

71327000 Services de conception des structures portantes

Autres CPV

45221111 Travaux de construction de ponts routiers

45233120 Travaux de construction de routes

45262620 Murs de soutènement

71327000 Services de conception des structures portantes

71520000 Services de conduite des travaux

71541000 Services de gestion de projets de construction

71631400 Services de contrôle technique d'ouvrages de génie civil

71631450 Services d'inspection des ponts

Spécialité engagée : GC/Géotechnique

**Description détaillée des prestations / du projet:**

Etudes pour la démolition et la reconstruction du Viaduc et du PI En Chalex situé au dessus des voies CFF et TPC sur la commune d'Aigle . Prestations d'étude du projet d'ouvrage jusqu'à la mise en service et achèvement incluant une PAP selon OFT.

Les prestations se réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA sur les prestations. Les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.

**Communauté de mandataires:**

Admise.

**Sous-traitance:**

Admise.

**Mandataires préimpliqués:**

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

**Comité d'évaluation ou Jury:**

- M. Hugo Bordes (DGMR)
- M. Thierry Meystre (DGMR)
- M. Pablo Villalba (CFF)

**Conditions de participation:**

Respect des prescriptions relatives aux conditions de travail (conventions collectives) en vigueur dans le Canton de Vaud ou prescriptions équivalentes. Seuls les bureaux d'ingénieurs civils peuvent s'inscrire.

Le responsable principal du mandat doit être un ingénieur civil appartenant au bureau mandataire individuel ou au bureau pilote du groupement.

Le remplaçant du responsable principal du mandat doit être un ingénieur civil appartenant au bureau mandataire individuel ou au bureau pilote du groupement. Il ne peut émaner d'une société sous-traitante.

Sécurité : Le responsable de la Direction Locale des Travaux (DLT) devra disposer de l'attestation « Autoprotection Déplacement sur les voies ». Le soumissionnaire remettra au MO une attestation valable « Autoprotection Déplacement sur les voies » ou « Chef de la sécurité » 30 jours avant le démarrage de la phase 52.

Présence sur le chantier : Le soumissionnaire doit assurer une présence des personnes-clé, en charges de la DT sur le chantier, équivalente à 100% d'un ETP sur 12 mois (un mois à 100% d'ETP équivalant à 168h), soit un minimum de 2'016 heures.

CA suffisant

**Critères d'aptitude:**

n°1 : Référence du soumissionnaire

n°2 : Qualification des personnes-clés

**Critères d'adjudication / de sélection:**

Critère n° 1 Prix 30, méthode T200

Critère n° 2 Organisation pour l'exécution du marché 30

2.1 Temps consacré, répartition et planification des moyens 10

2.2 Personnes-clés désignées pour l'exécution du marché 15

2.3 Organigramme avec répartition des tâches et des responsabilités pour l'exécution du marché 5

Critère n° 3 Qualité technique de l'offre 20

Critère n° 4 Organisation, qualité et contribution du soumissionnaire aux critères DD 8

4.1 Organisation qualité du soumissionnaire 3

4.2 Contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) 5

Critère n° 5 Références du soumissionnaire 12

Le barème des notes est de 0 à 5.

**Indemnités / prix:**

Aucune

# Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

## Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation / exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA (2022).
- Les délais sont corrects.
- Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144 (2022).
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

## Manques de l'appel d'offres:

Les droits moraux restent la propriété des soumissionnaires et les droits patrimoniaux ne peuvent être transmis qu'avec l'accord du soumissionnaire ou contre rémunération. La formulation selon laquelle les documents déposés sont de la "propriété exclusive" de l'adjudicateur ne devrait plus être utilisée.

## Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

## Évaluation de l'OMPr:



---

**sia**

société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**

Conférence Romande des Associations,  
d'Ingénieurs et d'Architectes